

Performance des OPC¹ - France • Mai 2018

Les fonds obligataires subissent la hausse du spread italien

La performance annuelle des fonds non monétaires diminue de 0,9 point par rapport à avril pour s'établir à 1,4% en mai 2018. Toutes les catégories enregistrent une baisse, notamment les fonds obligataires qui, pénalisés par la remontée des taux italiens, passent en territoire légèrement négatif (-0,2%).

La performance des fonds monétaires gagne 0,2 point pour s'établir à -0,23 % en rythme annuel en mai 2018.

Performance annuelle des OPC par catégorie (a)

(en pourcentage, encours en milliards d'euros)

	2015	2016	2017	avr.-18	mai-18	encours mai-18
FONDS NON MONÉTAIRES	5,1	3,0	5,8	2,3	1,4	1 190
Fonds actions (b)	10,0	3,6	11,9	4,1	2,7	343
<i>dont fonds indiciels côtés (c)</i>	5,7	5,6	12,3	4,0	3,1	40
Fonds obligations (b)	0,9	2,7	0,6	0,5	-0,2	281
Fonds diversifiés (b)	3,0	2,6	4,2	1,5	0,5	349
Fonds autres (d)	6,5	3,1	5,5	3,2	2,6	216
<i>dont fonds d'épargne salariale</i>	6,9	3,6	6,7	3,3	1,8	130
FONDS MONÉTAIRES	0,18	0,02	-0,23	-0,25	-0,23	365

Source : Banque de France

(a) Performance annuelle nette des frais de gestion mais avant déduction des éventuels frais d'entrée et de sortie (cf. méthodologie).

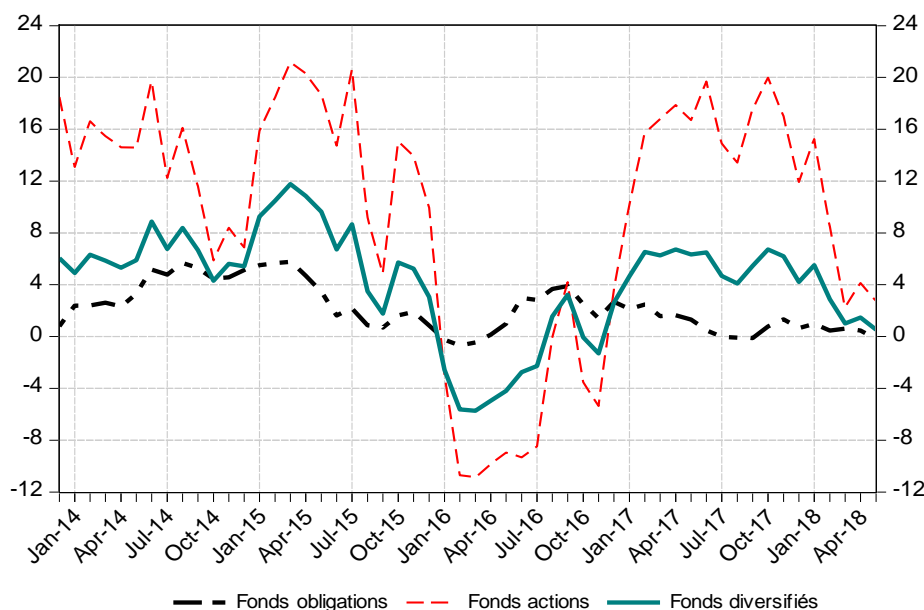
(b) Hors fonds d'épargne salariale (qui sont regroupés dans les fonds « autres »)

(c) Les fonds indiciels côtés sont aussi nommés ETF (Exchange Trade Fund)

(d) Fonds à formule, fonds de capital investissement, « hedge funds » et fonds d'épargne salariale

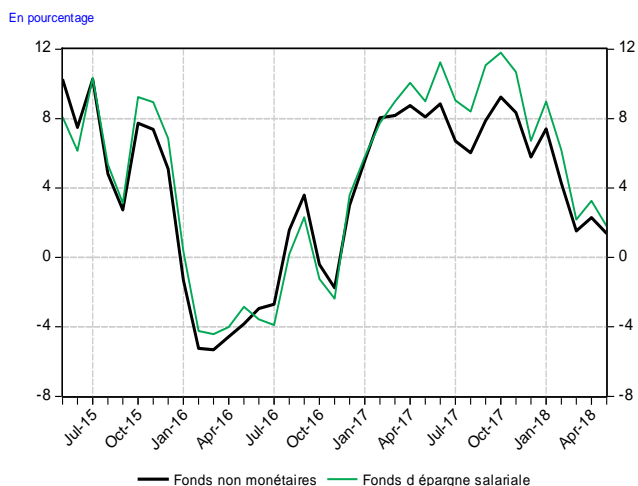
Performance annuelle des OPC actions, obligations et diversifiés

En pourcentage

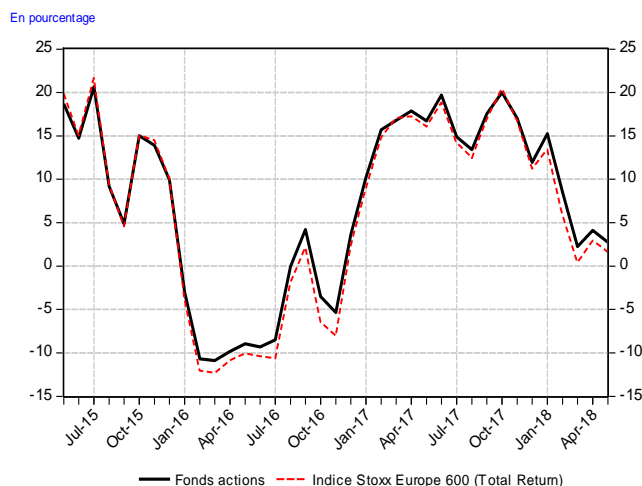


¹ OPC : Organismes de placement collectif

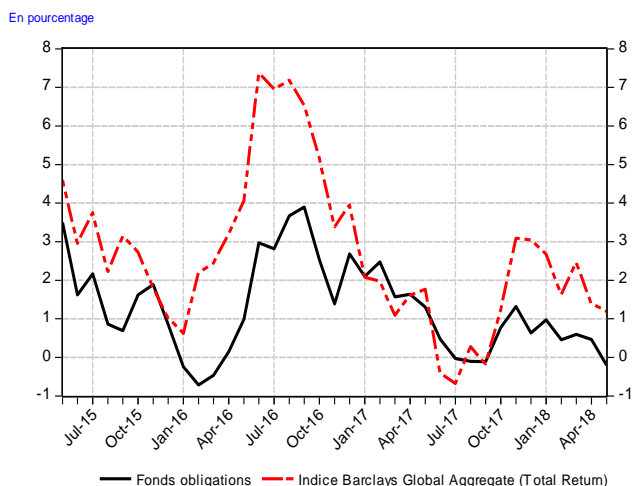
Performance des fonds non monétaires et fonds d'épargne salariale (a)



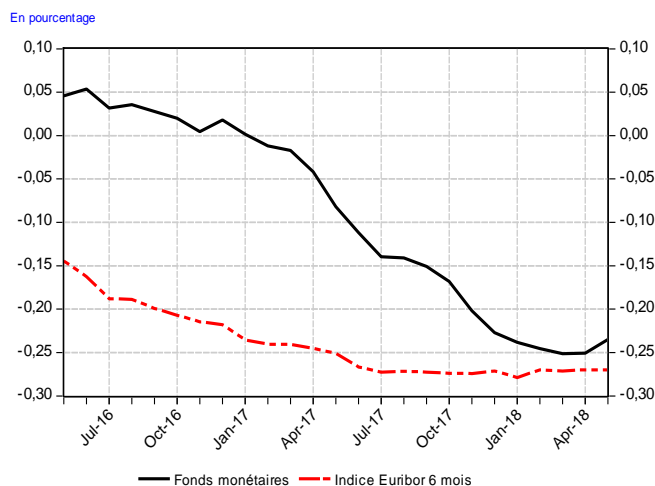
Performance des fonds actions (a)



Performance des fonds obligations (a)



Performance des fonds monétaires (a)



Source : Banque de France, Barclays

(a) Performance annuelle nette des frais de gestion mais avant déduction des éventuels frais d'entrée et de sortie (cf. méthodologie).

Complément

Les catégories de fonds présentées sous revue sont issues de la nomenclature définie par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). La classification d'un fonds est déterminée en fonction de son exposition réelle aux risques dont le calcul et les seuils sont définis par les instructions AMF n° 2011-19, 2011-20 et 2011-21.

L'indice **Stoxx Europe 600** est constitué de 600 entreprises résidentes dans 18 pays européens.

L'indice **Barclays** est constitué d'obligations souveraines et quasi souveraines ainsi que d'obligations d'entreprises et de titres adossés à des actifs. Il couvre des émissions libellées en 24 devises sur des marchés développés et émergents. L'échéance résiduelle est supérieure à un an et les titres sont notés « investment grade ».

La performance des indices est mesurée par le rendement total (variation de prix et coupons/dividendes réinvestis).

